



Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 7 mai 2021
Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

Présents :

Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle, BAUCHE Hélène, DELBOSC-NAUDAN Sabine,
Mrs CALIXTE Alain SEPTFONDS Sébastien, SANNIE Maxime, BANES Walter, PEGORIER Thierry,
FOURNIER Robert, DUPUY Serge,
Secrétaire : M. PEGORIER Thierry

COMPTE RENDU

Délibération pour tenir la séance du Conseil Municipal du 07/05/2021 à huis clos
Délibération n°22-2021

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité, la demande de Madame le Maire de tenir la séance du Conseil Municipal du 07/05/2021 à huis clos.

Subvention APE
Délibération n°23-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Association des Parents d'Elèves une subvention de 450.90€

Cession de parcelle faisant partie du domaine privé de la commune
Délibération n°24-2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession à M. et Mme LEONE Christian et Mauricette de la parcelle comme suit :

COMMUNE	SECTION	N°	SURFACE
LASSOUTS	A	1158	57 ca

Moyennant le prix de 1 € le mètre carré, soit 57 €.

- Précise :
 - Qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie

- Que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de la commune, notamment les frais de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière
 - Que le montant des droits de mutation et de contribution de solidarité immobilière sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise :
- Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte
 - Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Cession de parcelle faisant partie du domaine privé de la commune
Délibération n°25-2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession à Mme PETIT Pascale de la parcelle comme suit :

COMMUNE	SECTION	N°	SURFACE
LASSOUTS	A	1157	59 ca

Moyennant le prix de 1 € le mètre carré, soit 59 €.

- Précise
 - Qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie
 - Que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de la commune, notamment les frais de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière
 - Que le montant des droits de mutation et de contribution de solidarité immobilière sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise
 - Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte
 - Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait à Lassouts, le **31 MAI 2021**
 Le Maire, Elodie GARDES

